



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24167845

Tribunal de l'Entreprise de Namur
Division 1

18 NOV. 2024

Le Greffier
Greffier

N° d'entreprise : **0426 517 611**

Nom

(en entier) : **ZALUCO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Anonyme**

Adresse complète du siège : **Zoning Industriel - 2^{ème} rue SN à 6040 JUMET**

Objet de l'acte : Renouvellement administrateur - Représentant permanent - Pouvoirs

L'assemblée générale du 12 juin 2024 prend acte de l'arrivée au terme du mandat d'administrateur de Monsieur Christian BOILS et décide, à l'unanimité, de son renouvellement comme administrateur et administrateur-délégué avec effet au 12 juin 2024 pour une durée de six ans.

Son mandat prendra fin, sauf renouvellement, à l'assemblée générale ordinaire ayant lieu en juin 2030.

Le mandat est à titre gratuit sauf décision contraire de l'assemblée générale.

L'assemblée générale du 12 juin 2024 désigne comme mandataire spécial la SRL VERDIN & ASSOCIES, représentée par l'un de ses administrateurs (GESOTAX SRL, représentée par Monsieur Julien DANZE), ayant son siège Voie de l'Ardenne n° 12 à 4053 EMBOURG, et inscrite auprès de la BCE n° 0880.440.393, avec pouvoir de subdélégation, afin de pourvoir aux formalités prévues par le Code des Sociétés et Associations, aux formalités relatives aux dépôts auprès du greffe du tribunal de l'entreprise compétent et à la publication aux Annexes du Moniteur belge des décisions prises. De plus, l'assemblée générale charge la SRL VERDIN & ASSOCIES d'effectuer toutes autres formalités de publicités qui n'émaneraient pas du Code des Sociétés et Associations (registre UBO, eStox). La SRL VERDIN & ASSOCIES ne prend aucune décision à ce sujet, mais se limite à une assistance technique relative aux formalités administratives de dépôt au greffe résultant des décisions prises.

Monsieur Christian BOILS
Président

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/11/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).